



Délibération n° 46 / 2020

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 9 OCT. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. DELAUZE Daniel, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLON Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à M. MESSINA Gaspard), M. CHOLBI Jean-Claude (pouvoir à Mme LACUBE Danièle), Mme DE BLOCK Jasmine (pouvoir à Mme GUYONNET Gaëlle), M. GERVAIS Marc (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne).

Absents non excusés :

M. ARCAY Martin, M. GRILL Christophe.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Subvention exceptionnelle à une association – Autorisation

Mme Sylvie CINÇON, adjointe au maire, déléguée au développement durable, à la sécurité et la mobilité, expose au conseil municipal :

Madame CINÇON indique que l'association « les chats sans toits » dont le siège est fixé au 4 rue Annibal - 34660 Courmonterral a pour objet la protection et la défense des chats.

Dans le cadre du développement de son activité, elle a sollicité auprès de la commune au travers d'un dossier, une aide financière de 300 euros.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé au conseil :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à l'association " les chats sans toits " une subvention de 300 euros.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 46/2020

Objet : Finances – Subvention exceptionnelle à une association – Autorisation

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 16 septembre 2020
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN